

DESTINATAIRES : Tout le personnel syndiqué

DATE : 14 décembre 2021

OBJET : Suivi relatif à la réalisation des travaux et paiements en lien avec le maintien de l'équité salariale et des nouvelles dispositions des conventions collectives

En suivi de la note de service du 3 décembre dernier, nous souhaitons vous informer de l'avancement des travaux quant aux différentes mesures citées en objet.

Nouvelles dispositions nationales des conventions collectives intervenues avec les catégories 1, 2 et 3

Travaux réalisés ou en cours de réalisation	Échéancier	Catégories syndicales
<ul style="list-style-type: none">▪ Rétro – redressement des salaires 2% (1er avril 2020 au 31 mars 2021)▪ Rétro – redressement des salaires 2% (1er avril 2021 au 20 novembre 2021)▪ Forfaitaire du 1er avril 2020 au 21 novembre 2021	Disponibilité des données fin janvier 2022 Selon l'information reçue de notre fournisseur informatique	1.FIQ 2.SQEEES-FTQ 3.FSSS-CSN
Redressement des salaires au 1 ^{er} avril 2021	21 novembre 2021	* SNS

* SNS: Pour les titres d'emploi ayant une correspondance dans les catégories syndicales 1-2-3

Maintien de l'équité salariale

Travaux réalisés ou en cours de réalisation	Échéancier	Catégories syndicales
Données salariales du 31 décembre 2010 au 31 mars 2020	Réception des données financières produites par nos fournisseurs de paie prévue dans le premier trimestre 2022.	1.FIQ 2. SQEEES-FTQ 3.FSSS-CSN 4.APTS SNS

Nous vous réitérons que dès que les données seront disponibles, toutes les sommes dues seront versées dans les meilleurs délais, et ce, rétroactivement aux dates prévues pour les différentes mesures. Nous vous assurons que nos équipes déploient tous les efforts nécessaires en ce sens.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Josée Soucy
Directrice des ressources humaines,
des communications et des affaires juridiques

Stéphane Langlois
Directeur des ressources financières
et de l'approvisionnement

Contenu et diffusion approuvés par :
Patrick Simard,
Président directeur général par intérim